

L'an deux mil neuf et le huit janvier convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le treize janvier deux mil neuf à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Modification de la carte communale Dénomination des voies des deux lotissements en cours
- Travaux salle de motricité : choix des options
- Indemnité représentative de logement pour les instituteurs
- Aménagement de la route d'Angoulême : étude du projet de consultation des concepteurs
- Questions diverses.

L'an deux mil neuf et le treize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances sous la présidence de M. DUROCHER Denis, maire.

**PRESENTS** : M. DUROCHER Denis, Mme POMMERAUD Brigitte, M. BAUDOIN Bruno, M. KOTSIS Jack, Mme BOUCHET Sandra, Mme CHASSELOUP Annie, Mme DUBOURG Nicole, Mme GALY Virginie, Mme ONNO Gisèle, M. BAUDIN Olivier, M. BERTIN Jean-Noël, M. BESSONNET William, M. CHARRIER Philippe, M. CÔME Philippe.

**ABSENTS** : Mme BALLANGER Stéphanie,

**POUVOIRS** :

**Secrétaire de séance** : Madame BOUCHET Sandra

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 8 janvier 2009

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : 14

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance du 9 décembre 2008 est lu et adopté à l'unanimité après avoir la modification suivante : la demande de construction de toilettes dans les garages sous l'école émane de M. NOMPEX et non du Comité des Fêtes. La construction sera faite par des bénévoles.

\*\*\*\*\*

## **MODIFICATION DE LA CARTE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors de la dernière réunion, il avait été décidé d'entériner la décision de la commission urbanisme et de soumettre cette proposition à Monsieur LAVERGNE, après avoir consulté les services de l'Etat pour savoir si la modification proposée était envisageable sans révision.

Après avoir contacté ces services, il s'avère qu'aucune modification ne peut être apportée sur une carte communale. Il faudrait refaire entièrement le document. Qui ne serait finaliser qu'au bout d'environ 18 mois et qui entraînerait un coût relativement important pour la commune.

Le conseil municipal n'entend pas refaire dans l'immédiat ce document.

\*\*\*\*\*

## **TRAVAUX SALLE DE MOTRICITE : OPTIONS**

Monsieur le Maire informe les membres présents, que dans le cadre des travaux de la salle de motricité, il est proposé différentes options sur les lots suivants :

### ***Lot n° 2 : Charpente – couverture***

- option 1 : Ecran sous toiture (+ 800 euros)  
Ecrans souples de sous toit
- option 2 : Traitement des bois (+1 000 euros)  
Traitement des bois conservés. Traitement curatif au xylophène

### ***Lot n° 3 : Menuiserie extérieures et intérieures bois***

- option n° 3 : suppression du faux plafonds bois (- 15 000 euros)
- option n° 4 : suppression des cimaises + lambris (- 5 000 euros)

### ***Lot n° 4 : Cloisons sèches – isolation***

- option 3 : faux plafonds bois (+ 6 000 euros)  
Faux plafonds en dalles 600 x 600 sur ossature apparente avec suspentes  
Et fixation sur ossature existante
- option 5 : Laine de verre de réemploi en plafond de la salle (- 600 euros)

Le conseil municipal après en avoir débattu, souhaiterait que la Communauté de Communes, maître d'œuvre des travaux, prenne en compte les options suivantes :

### ***Lot n° 2 : Charpente – couverture***

- option 1 : Ecran sous toiture
- option 2 : Traitement des bois)

### ***Lot n° 3 : Menuiserie extérieures et intérieures bois***

- option n° 4 : Faire une cimaise en lambris

### ***Lot n° 4 : Cloisons sèches – isolation***

- option 3 : faux plafonds bois en volige de couleur naturelle
- option 5 : ne pas réemployer la laine de verre

\*\*\*\*\*

## **REVALORISATION DE L' INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT 2008 POUR LES INSTITUTEURS.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 83-367 du 2 mai 1983, Monsieur le Préfet doit fixer le montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) aux instituteurs non logés.

Toutefois, préalablement à la revalorisation de cette indemnité, l'avis des conseils municipaux et du Conseil départemental de l'Education Nationale doit être recueilli.

Le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteur (DSI) pour 2008 a été fixé à 2 751 euros ce qui représente une progression de 3 % par rapport à 2007.

En conséquence, Monsieur le Préfet propose de procéder à une revalorisation identique de IRL pour l'année 2008, soit un montant de base de 2 139,83 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Préfet.

\*\*\*\*\*

### **AMENAGEMENT DE LA ROUTE D'ANGOULEME : ETUDE DU PROJET DE CONSULTATION DES CONCEPTEURS.**

Monsieur le maire explique que pour faire les travaux d'aménagement de la route d'Angoulême, il convient de faire appel à des concepteurs. Il faut donc faire une consultation de concepteurs. Il propose d'analyser le projet de consultation donné à chaque conseiller et d'y apporter les modifications nécessaires.

Cf : document projet consultation des concepteurs en possession de chaque conseiller

\*\*\*\*\*

### **DIVERS :**

- Lecture d'un courrier du Syndicat d'Eau de Châteauneuf pour dénoncer la convention de mise à disposition de Monsieur Paul GAILLARD chargé du contrôle des postes de relevage et des pompes à raison de 2 h par semaine.
- Compte rendu du conseil de la vie sociale de la maison de retraite. Il faudrait procéder à différents aménagements notamment : mettre des panneaux indicateurs au rond point à proximité de la mairie ; Inviter les résidents au repas des personnes âgées de la commune ; manque d'éclairage sur le parking.
- Problème des chiens errants : comment peut-on le résoudre ?
- 3ACTP : lancement d'un atelier loisirs créatifs le samedi de 14 h 30 à 17 h 30
- Monsieur BERTIN proposition la mise en place d'un concours photos sur la commune.

\*\*\*\*\*

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées la séance est levée à 23 h 00

\*\*\*\*\*

***Ont signé les membres présents :***